



Signataire : François Baertschi

Date de dépôt : 6 octobre 2023

Question écrite urgente

Les échecs de l'école d'avocature

Il nous a été rapporté qu'une grande proportion d'élèves – 70% – aurait connu l'échec lors du dernier examen de l'école d'avocature. De nombreux étudiants viennent d'autres cantons, voire d'autres pays, rendant plus difficile un enseignement de qualité. L'élimination à l'examen de l'école d'avocature, passage obligé pour le brevet d'avocat, fait penser à un *numerus clausus* occulte. La qualité même de l'enseignement est contestée puisque celui-ci consiste principalement en cours *ex cathedra*, quand bien même l'exercice de la profession d'avocat relève plutôt de la pratique, les études universitaires initiales devant être privilégiées pour ce type de formation théorique.

Il nous a été également rapporté que le coût de cette école est ruineux si l'on y ajoute les livres devant être obligatoirement achetés pour un montant conséquent de plusieurs milliers de francs, certains de ces ouvrages étant de surcroît l'œuvre d'enseignants de l'école.

Un taux d'échec considérable à l'école d'avocature, après des formations passant par un bachelor et un master d'une durée de cinq ans, a des conséquences directes sur les jeunes de qualité qui ont été écartés de cette formation. Il convient de souligner que cette école est une singularité au niveau suisse et s'inspire beaucoup de modèles français sans doute étrangers aux pratiques helvétiques.

Mes questions sont les suivantes :

- *Quel a été le taux d'échec à chaque session d'examens (juin et septembre) des années 2022 et 2023 ? Comment peut-on expliquer de tels chiffres ? Y a-t-il un *numerus clausus* ?*

- *En 2022 et 2023, combien d'étudiants à l'école d'avocature (ECAV) étaient habitants du canton de Genève, domiciliés dans un autre canton ou dans un autre pays ? Depuis sa création, quelle est l'évolution du nombre d'étudiants venant d'autres cantons ?*
- *Combien d'étudiants de l'ECAV ont suivi leur cursus (bachelor et/ou master) à l'Université de Genève ?*
- *Combien de Genevois (résidents et/ou cursus complet à l'UNIGE) ont réussi l'ECAV ?*
- *Est-il pertinent d'avoir comme épreuve à l'école d'avocature un QCM (questionnaire à choix multiples), vu les spécificités de cette profession et l'aspect éminemment pratique qui devrait marquer ce type de formation ?*
- *Quel est le coût complet de la formation, en comptant les livres devant être obligatoirement achetés ?*
- *Quel est le nombre d'exonérations accordées en 2022 et 2023 ?*
- *Comment l'ECAV détermine-t-elle la liste des ouvrages nécessaires lors des examens ? Pour un étudiant, quel budget l'ECAV estime-t-elle nécessaire d'allouer à ces ouvrages ?*
- *Depuis sa création, quels sont les comptes de l'ECAV (bilans, dépenses, recettes, etc.) ?*
- *L'école d'avocature a-t-elle fait l'objet d'une évaluation indépendante externe ? Sinon, prévoyez-vous d'y procéder ?*